



DOSSIER DE DEMANDE AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La COBAN, autorité organisatrice de la mobilité, souhaite œuvrer concrètement pour les mobilités actives en dynamisant la pratique du vélo, notamment sur des moyennes distances, à travers une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique offrant la capacité de réaliser aisément des déplacements de 7 à 10 km contre 3 avec un vélo dit « classique ».

Pourront bénéficier de l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique les **personnes physiques majeures justifiant de leur résidence principale dans l'une des communes de la COBAN¹** et **dont le revenu fiscal de référence par part fiscale est inférieur ou égal à 24 700€**. Les personnes morales ne sont pas éligibles. Les demandeurs occupant une maison secondaire ne sont pas éligibles.

Une seule aide à l'acquisition sera attribuée par personne adulte du foyer fiscal, et elle n'est pas renouvelable².

La subvention est limitée à un dossier par personne majeure du foyer fiscal. Toute personne ayant déjà bénéficié d'une aide antérieure pour l'acquisition d'un VAE de la part de la COBAN ne pourra faire une nouvelle demande en son nom et pour son compte.

Sont éligibles, **qu'ils soient neufs ou d'occasion / reconditionné** sous réserve de la présence du certificat d'homologation :

- les vélos à assistance électrique ;
- les vélos à assistance électrique pliants ;
- les vélos à assistance électrique cargos ;
- les vélos à assistance électrique de type tricycle pour adulte ;
- les dispositifs d'électrification de vélos posés par des professionnels.

Sont pris en compte les achats de vélo intervenus **6 mois** avant la date de demande.

Formulaire de demande (à remplir par le demandeur)

Nom / Prénom :

Adresse résidence principale :

.....

Commune :

E-mail :

Téléphone :

Date de la demande :

Signature :

¹ Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime et Mios.

² Selon les règles de la comptabilité publique, le délai de versement de la subvention est estimé à environ deux mois après la validation du dossier et la réception d'un courrier de notification d'attribution de l'aide.



Pièces à fournir par le demandeur

Pour être considéré complet, le dossier de demande doit contenir l'ensemble des éléments suivants³ :

- le dossier de demande dûment complété et signé (page 2 obligatoire) ;
- une copie de la pièce d'identité du demandeur recto / verso (CNI ou passeport valide) ;
- une copie complète du dernier avis d'imposition du foyer fiscal du demandeur. Les avis de situation déclarative ne sont pas admis ;
- une copie du justificatif de domicile du demandeur datant de moins de trois mois au jour du dépôt du dossier de demande de subvention (attestation d'assurance, quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, d'opérateur de téléphonie) ;
- les demandeurs majeurs rattachés fiscalement à leur représentant légal et/ou domicilié chez leur représentant légal devront fournir :
 - l'avis d'imposition (année N-1) de leur représentant légal ;
 - une attestation sur l'honneur d'hébergement ;
 - la copie de la pièce d'identité recto / verso du représentant légal ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur ;
- la copie de la facture du vélo acquittée au nom du demandeur datée de moins de 6 mois à la date de demande. Le ticket de caisse n'est pas une pièce comptable et, à ce titre, ne peut se substituer à une facture d'achat ;
- une copie du certificat d'homologation / déclaration de conformité de la norme NF 15194 du vélo neuf ou d'occasion / reconditionné et des dispositifs d'électrification.

Toute déclaration frauduleuse ou mensongère est sanctionnée par les articles 313-1 et 441-6 du Code pénal.

Dossier complet à retourner

- par mail à l'adresse suivante : subventionvae@coban-atlantique.fr ;
- par courrier ou dépôt en main propre à l'adresse suivante :

COBAN
Direction des Mobilités et du Transport
46 Avenue des Colonies
33510 Andernos-les-Bains

³ En cas de non concordance des informations données dans le cadre des pièces justificatives, la COBAN se réserve le droit de demander tout document complémentaire nécessaire à l'instruction de votre demande (déclaration d'occupation, acte notarié précisant l'achat d'un bien immobilier à titre de résidence principale, taxe foncière, etc.).

1 ANATOMIE DE MON VÉLO



LÉGENDE

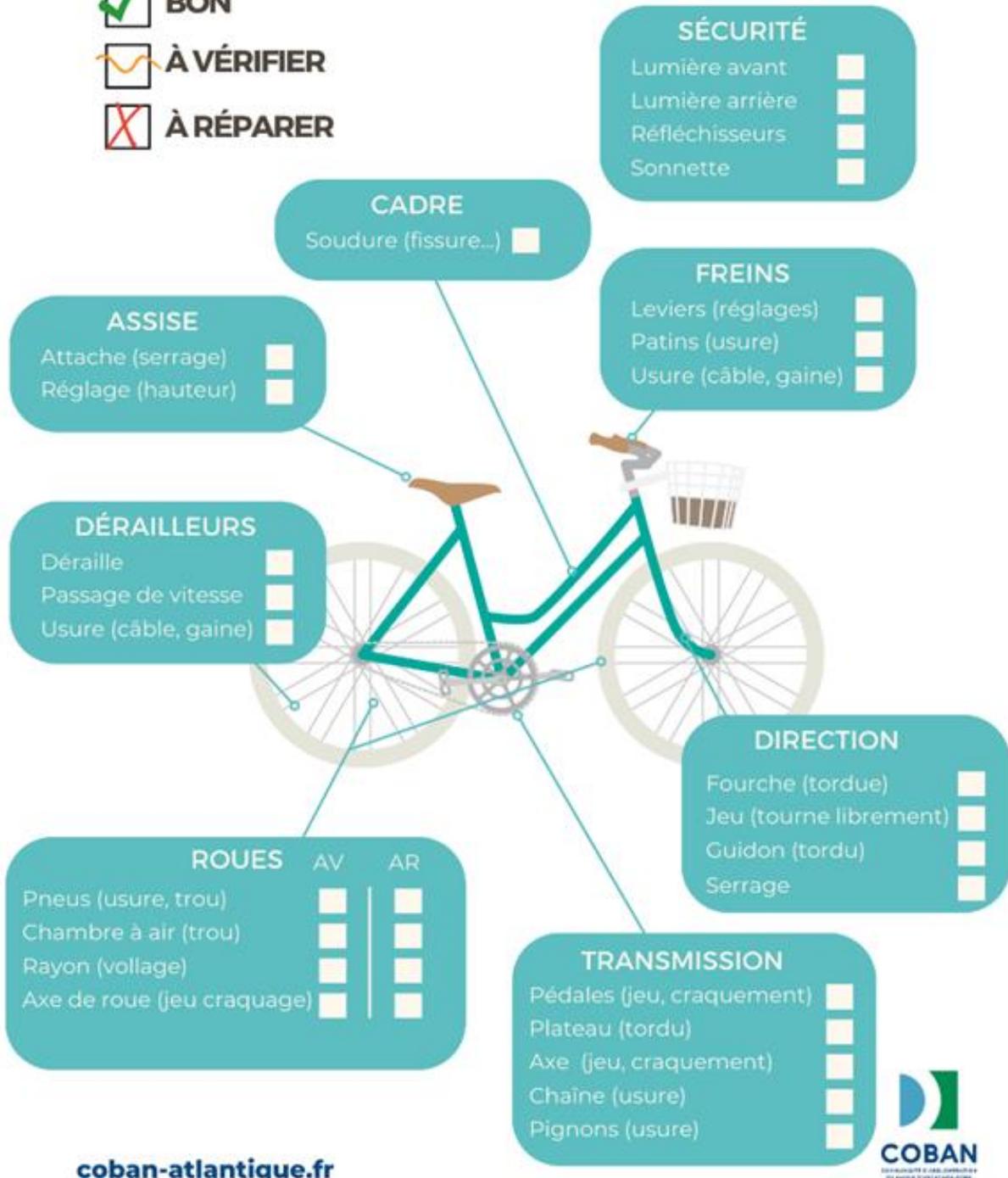
1 - Tube horizontal	11 - Tige de selle	21 - Axe du pédalier
2 - Tube de selle	12 - Collet de tige de selle	22 - Plateau
3 - Tube diagonal	13 - Hauban	23 - Réflecteur arrière
4 - Fourche	14 - Base	24 - Réflecteur avant
5 - Potence	15 - Frein arrière	25 - Manette de vitesse
6 - Poignée	16 - Frein avant	26 - Gaine de câble
7 - Pneu	17 - Chaîne	27 - Valve
8 - Jante	18 - Dérailleur avant	28 - Moyeu
9 - Rayon	19 - Dérailleur arrière	29 - Guidon
10 - Selle	20 - Pédale	30 - Panier



2 DIAGNOSTIQUER MON VÉLO



- BON**
- À VÉRIFIER**
- À RÉPARER**



3 ÉQUIPEMENTS POUR MON VÉLO



OBLIGATOIRES

RECOMMANDÉS



OÙ TROUVER LES STATIONS DE GONFLAGE VÉLO SUR LA COBAN?
www.coban-atlantique.fr/la-coban/services-equipements

4 TOUCHE PAS À MON VÉLO



OPTER POUR UN ANTIVOL EFFICACE

Choisir un antivol 2 roues www.fub.fr/types-antivols/types-antivols



ANTIVOL EN U

&

EN COMPLEMENT POUR
LES ARRÊTS MINUTES



ANTIVOL DE CADRE

BIEN ATTACHER MON VÉLO



Point fixe & Cadre & Roue(s)

Penser à protéger la selle



Depuis 2019, il est obligatoire d'assurer son vélo à assistance électrique !

TOUJOURS CADENASSER MON VÉLO



Même pour 2 minutes



Même dans un espace privatif et/ou fermé



Abris vélos sécurisés www.coban-atlantique.fr/la-coban/services-equipements

TOUJOURS CADENASSER MON VÉLO

Identifier mon vélo avec le marquage Bicycode

www.bicycode.org/faire-marquer-son-velo.rub-2/ou-faire-marquer-son-velo.rub-11